



REPUBLIQUE FRANCAISE

25640028400046

SYNDICAT DE GRECHEZ - CHARGES COMMUNES 80200

POSTE COMPTABLE : 64021

SERVICE PUBLIC LOCAL

M49

BUDGET PRIMITIF

BUDGET SYNDICAT DE GRECHEZ - CHARGES COMMUNES 80200

ANNEE 2025

SOMMAIRE

Pages	
2	I. Informations générales Modalités de vote du compte administratif II. Présentation générale du compte administratif
3	A1 - Vue d'ensemble - Sections
4	A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres
5	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
6	B1 - Balance générale du compte administratif - Dépenses
7	B2 - Balance générale du compte administratif - Recettes III. Vote du compte administratif
8	A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses
10	A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes
11	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
12	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV. ANNEXES		Jointes	Sans objet
	A - Eléments du bilan		X
	A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		X
13	A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	X	
	A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		X
15	A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
	A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		X
	A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes		X
16	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
16	A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	X	
17	A3.2 - Etalement des provisions	X	
18	A4.1 - Equilibre des opérations financières	X	
19	A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
20	A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation		X
	A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement		X
	A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation		X
	A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement		X
	A6 - Etat des charges transférées		X
	A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
	B - Engagements hors bilan		X
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie		X
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt		X
	B1.3 - Subventions versées dans le cadre de vote du budget		X
	B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.6 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.7 - Etat des engagements reçus		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	C - Autres éléments d'informations		X
21	C1.1 - Etat du personnel	X	
23	C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	X	
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
	C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
24	C4 - Présentation agrégée du budget principal du SPIC et des budgets annexes	X	
26	D - Arrêté et signatures	X	

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement,
- avec (2) les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté (5) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	275 290,00	275 290,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)		
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	275 290,00	275 290,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	2 320,00	2 320,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	2 320,00	2 320,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	277 610,00	277 610,00
---------------------	------------	------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificative et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elle ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2024	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	47 720,00		40 720,00	40 720,00	40 720,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	228 050,00		224 450,00	224 450,00	224 450,00
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	4 400,00		3 800,00	3 800,00	3 800,00
Total des dépenses de gestion des services		280 170,00	0,00	268 970,00	268 970,00	268 970,00
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux amortissements, dépréc.					
022	Dépenses imprévues	4 700,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		284 870,00	0,00	273 970,00	273 970,00	273 970,00
023	Virement à la section d'investissement (					
042	Opé. d'ordre transfert entre sections (2)	3 955,00		1 320,00	1 320,00	1 320,00
043	Opé. d'ordre intérieur de la sect. d'exp					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		3 955,00	0,00	1 320,00	1 320,00	1 320,00
TOTAL		288 825,00	0,00	275 290,00	275 290,00	275 290,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	275 290,00
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2024	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	2 746,00				
70	Vente de produits finis, prestations de s	282 124,00		273 970,00	273 970,00	273 970,00
74	Subventions d'exploitation					
75	Autres produits de gestion courante					
Total des recettes de gestion des services		284 870,00	0,00	273 970,00	273 970,00	273 970,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur amortissements, dépréc. &					
Total des recettes réelles d'exploitation		284 870,00	0,00	273 970,00	273 970,00	273 970,00
042	Opé. ordre transfert entre sections (2)	3 955,00		1 320,00	1 320,00	1 320,00
043	Opé. ordre intérieur de la sect. d'exp.(					
Total des recettes d'ordre d'exploitation		3 955,00	0,00	1 320,00	1 320,00	1 320,00
TOTAL		288 825,00	0,00	275 290,00	275 290,00	275 290,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	275 290,00
---	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (1)	0,00
---	-------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Solde de l'opération : DE 023 + DE 042 - RE 042

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					II	
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES					A3	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2024	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles	1 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
Total des dépenses d'équipement		1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
10	Dotations, fonds divers et reserves					
13	Subventions d'investissement reçues					
16	Emprunts et dettes assimilés					
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)					
26	Participations et créances ratt. à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers					
Total des dépenses réelles d'invest.		1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	3 955,00		1 320,00	1 320,00	1 320,00
041	Opérations patrimoniales					
Total des dépenses d'ordre d'invest.		3 955,00	0,00	1 320,00	1 320,00	1 320,00
TOTAL		4 955,00	0,00	2 320,00	2 320,00	2 320,00
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE					+	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					=	2 320,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2024	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement reçues	1 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)					
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
Total des recettes d'équipement		1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
10	Dotations, fonds divers et reserves (sf 106)					
106	Réserves					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)					
26	Participations et créances ratt. à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers					
Total des recettes réelles d'invest.		1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement					
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	3 955,00		1 320,00	1 320,00	1 320,00
041	Opérations patrimoniales					
Total des recettes d'ordre d'invest.		3 955,00	0,00	1 320,00	1 320,00	1 320,00
TOTAL		4 955,00	0,00	2 320,00	2 320,00	2 320,00
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE					+	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					=	2 320,00
Pour information :						
Il s'agit pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.					AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION D'EXPLOITATION (1)	
					0,00	
(1) Solde de l'opération : RI 021 + RI 040 - DI 040						

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	40 720,00		40 720,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	224 450,00		224 450,00
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variations de stocks (3)</i>			
65	Autres charges de gestion courante	3 800,00		3 800,00
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux amortissements, dépréc. & provisions		1 320,00	1 320,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
022	Dépenses imprévues	5 000,00		5 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>			
Dépenses d'exploitation - Total		273 970,00	1 320,00	275 290,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	275 290,00
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement reçues		1 320,00	1 320,00
14	<i>Provisions réglementées</i>			
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (6)			
21	Immobilisations corporelles (6)	1 000,00		1 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>			
29	<i>Dépréciations des immobilisations</i>			
39	<i>Dépréciations des stocks et en-cours</i>			
45...	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
Dépenses d'investissement - Total		1 000,00	1 320,00	2 320,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 320,00
---	-----------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7)

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	Achats et variations des stocks (3)			
70	Vente de produits finis, prestations de services,	273 970,00		273 970,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
72	Production immobilisée			
74	Subventions d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels		1 320,00	1 320,00
78	Reprises sur amortissements, dépréc. & provisions			
79	Transferts de charges			
Recettes d'exploitation - Total		273 970,00	1 320,00	275 290,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	275 290,00
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement reçues	1 000,00		1 000,00
14	Provisions réglementées			
15	Provisions pour risques et charges (4)			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations		1 320,00	1 320,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)			
39	Dépréciations des stocks et en-cours (4)			
45...	Opérations pour compte de tiers (5)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
491	Dépréciations des comptes de clients			
3...	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement			
Recettes d'investissement - Total		1 000,00	1 320,00	2 320,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 320,00
---	-----------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7)

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
011	Charges à caractère général	47 720,00	40 720,00	40 720,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	3 500,00	3 500,00	3 500,00
6064	Fournitures administratives	500,00	500,00	500,00
6066	Carburants	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6068	Autres matières et fournitures	500,00	500,00	500,00
611	Sous-traitance générale	860,00	860,00	860,00
6132	Locations immobilières	3 840,00	3 840,00	3 840,00
61551	Matériel roulant	5 000,00	1 000,00	1 000,00
6156	Maintenance	6 500,00	7 500,00	7 500,00
6161	Multirisques	4 500,00	5 000,00	5 000,00
617	Etudes et recherches	10 000,00	2 500,00	2 500,00
618	Divers		4 000,00	4 000,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	120,00	120,00	120,00
6256	Missions	300,00	300,00	300,00
6257	Réceptions	300,00	300,00	300,00
6261	Frais d'affranchissement	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6262	Frais de télécommunications	2 000,00	1 000,00	1 000,00
6281	Concours divers (cotisations...)	4 500,00	4 500,00	4 500,00
6288	Autres	1 300,00	1 300,00	1 300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	228 050,00	224 450,00	224 450,00
6332	Cotisations versées au FNAL	150,00	150,00	150,00
6336	Cotisations au centre gestion et CNFPT	2 700,00	3 000,00	3 000,00
6338	Autres impôts, taxes & vers. assimilés sur rém	400,00	400,00	400,00
6411	Salaires, appointements, commissions de b	156 500,00	152 000,00	152 000,00
6415	Supplément familial	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	22 000,00	19 000,00	19 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	36 000,00	40 000,00	40 000,00
6454	Cotisations au Pôle Emploi	500,00		
6458	Cotisations aux organismes sociaux	1 500,00	500,00	500,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	500,00	400,00	400,00
6478	Autres charges sociales diverses		1 000,00	1 000,00
648	Autres charges de personnel	6 800,00	7 000,00	7 000,00
014	Atténuations de produits			
65	Autres charges de gestion courante	4 400,00	3 800,00	3 800,00
6518	Autres	300,00		
6531	Indemnités	3 900,00	3 600,00	3 600,00
6533	Cotisations de retraite	200,00	200,00	200,00
TOTAL GESTION DES SERVICES (a) = 011 + 012 + 014 + 65		280 170,00	268 970,00	268 970,00
66	Charges financières (b)			
67	Charges exceptionnelles (c)			
68	Dotations aux amortissements, dépréc. &			
69	Impôts sur les bénéfices et assimilées (			
022	Dépenses imprévues (f)	4 700,00	5 000,00	5 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		284 870,00	273 970,00	273 970,00
023	Virement à la section d'investissement			
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	3 955,00	1 320,00	1 320,00
6811	Dot. aux amort. des immo. incorporelles & co	3 955,00	1 320,00	1 320,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		3 955,00	1 320,00	1 320,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la sec			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		3 955,00	1 320,00	1 320,00

TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION = DEPENSES REELLES + D'ORDRE	288 825,00	275 290,00	275 290,00
---	------------	------------	------------

+

RESTES A REALISER N-1	0,00
-----------------------	------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	275 290,00
--	------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
013	Atténuations de charges	2 746,00		
64198	Autres remboursements	2 746,00		
70	Vente de produits finis, prestations de s	282 124,00	273 970,00	273 970,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	225 304,00	224 450,00	224 450,00
70871	par la collectivité de rattachement	52 270,00	45 270,00	45 270,00
70878	par des tiers	450,00	450,00	450,00
7088	Autre prod.activ.annexe (cession d'approvi	4 100,00	3 800,00	3 800,00
74	Subventions d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante			
TOTAL GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		284 870,00	273 970,00	273 970,00
76	Produits financiers (b)			
77	Produits exceptionnels (c)			
78	Reprises sur amortissements, dépréc. & p			
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		284 870,00	273 970,00	273 970,00

042	Opérations d'ordre de transfert entre se	3 955,00	1 320,00	1 320,00
777	Quote-part des subv.d'inv.transf.au cpte de r	3 955,00	1 320,00	1 320,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la sec			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		3 955,00	1 320,00	1 320,00

TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION = RECETTES REELLES + D'ORDRE		288 825,00	275 290,00	275 290,00
---	--	------------	------------	------------

+

RESTES A REALISER N-1	0,00
-----------------------	------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	275 290,00
--	------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
20	Immobilisations incorporelles (hors op			
21	Immobilisations corporelles (hors opér	1 000,00	1 000,00	1 000,00
2188	Autres	1 000,00	1 000,00	1 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (			
23	Immobilisations en cours (hors opératio			
Total des dépenses d'équipement		1 000,00	1 000,00	1 000,00
10	Dotations, fonds divers et reserves			
13	Subventions d'investissement reçues			
16	Emprunts et dettes assimilés			
18	Compte de liaison : affectation (BA, ré			
26	Participations et créances ratt. à des pa			
27	Autres immobilisations financières			
020	Dépenses imprévues			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		1 000,00	1 000,00	1 000,00

040	Opération d'ordre transfert entre section	3 955,00	1 320,00	1 320,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	3 955,00	1 320,00	1 320,00
13918	Autres	3 955,00		
139181	de la collectivité de rattachement		1 320,00	1 320,00
041	Opérations patrimoniales			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		3 955,00	1 320,00	1 320,00

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT = DEPENSES REELLES + D'ORDRE	4 955,00	2 320,00	2 320,00
---	----------	----------	----------

+

RESTES A REALISER N-1	0,00
-----------------------	------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 320,00
--	----------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
13	Subventions d'investissement reçues	1 000,00	1 000,00	1 000,00
1318	Autres	1 000,00		
13181	de la collectivité de rattachement		1 000,00	1 000,00
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)			
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
Total des recettes d'équipement		1 000,00	1 000,00	1 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves			
165	Dépôts et cautionnements reçus			
18	Compte de liaison : affectation (BA, ré			
26	Participations et créances ratt. à des pa			
27	Autres immobilisations financières			
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 000,00	1 000,00	1 000,00

021	Virement de la section de fonctionnemen			
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	3 955,00	1 320,00	1 320,00
28182	Matériel de transport	2 635,00		
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 320,00	1 320,00	1 320,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		3 955,00	1 320,00	1 320,00
041	Opérations patrimoniales			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		3 955,00	1 320,00	1 320,00

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT = RECETTES REELLES + D'ORDRE	4 955,00	2 320,00	2 320,00
---	----------	----------	----------

+

RESTES A REALISER N-1	0,00
-----------------------	------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 320,00
--	----------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURES DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobili- sation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembour- sements (6)	Profil d'amo- rtisse- ment (7)	Possi- bilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)														
Néant														
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)														
Néant														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
Néant														
167 Emprunts et dettes assorties de conditions partic. (Total)														
Néant														
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)														
TOTAL GENERAL														

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : EURIBOR 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURES DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/2025											
	Cou ver ture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2025	Durée résiduelle (en an- nées)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date du vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)												
Néant												
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)												
Néant												
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)												
Néant												
167 Emprunts et dettes assorties de conditions partic. (Total)												
Néant												
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)												
TOTAL GENERAL												

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau " détail des opérations de couverture ".

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales). En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structures							
(A) Taux simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nb produits						
	% de l'encours	%	%	%	%	%	%
	Montant en euros						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mtt €						
(C) Option d'échange (swaption)	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mtt €						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mtt €						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mtt €						
(F) Autres types de structures	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mtt €						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2025 après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS ETALEMENT DES PROVISIONS	A2 A3.1 A3.2

A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE		Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 0,00 €		02/12/2019
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)
Linéaire	Agencements et aménagements de bâtiments, installa	20
Linéaire	Appareils de laboratoire, matériels et outillages	10
Linéaire	Bâtiments durables	50
Linéaire	Bâtiments légers, abris	15
Linéaire	Equipement d'ouvrages de génie civil	25
Linéaire	Matériel informatique	5
Linéaire	Mobilier de bureau	10
Linéaire	Organies de régulation (électronique, capteur,...)	6
Linéaire	Ouvrages de génie civil pour le captage, le transp	40
Linéaire	Pompes, appareils électromécaniques, installations	10
Linéaire	Réseau d'assainissement	60
Linéaire	Réseau d'eau	40
Linéaire	Véhicules légers	5
Linéaire	Véhicules lourds, engins de travaux publics	8

A3.1 - ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des provisions et dépréciations constituées au 01/01/2025	Montant total des provisions et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 01/01/2025
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Prov. réglementées et amort. dérogatoires						
NEANT						
Prov. pour risques et charges (2)						
NEANT						

IV - ANNEXES					IV	
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS ETALEMENT DES PROVISIONS					A2 A3.1 A3.2	
Provision pour dépréciation (2)						
NEANT						
TOTAL BUDGETAIRES						
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Prov. pour risques et charges (2)						
NEANT						
Provision pour dépréciation (2)						
NEANT						
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES						

- (1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée;
(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

A3.2 - ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/2025	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
NEANT						

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent "Etat des provisions" qui font l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)		
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent		
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement		

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 suite au CA de l'exercice N-1 (C)		
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement		
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité		

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	1 320,00	1 320,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	1 320,00	1 320,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)		

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique.

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés.

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		1 320,00	1 320,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		1 320,00	1 320,00
139181	<i>de la collectivité de rattachement</i>	1 320,00	1 320,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b		1 320,00	III 1 320,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		1 320,00	1 320,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 320,00	1 320,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2025	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2025

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
ADMINISTRATIVE			1,00	1,00			
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	B		1,00	1,00			
TECHNIQUE		4,00		4,00			
AGENT DE MAITRISE	C	1,00		1,00			
INGENIEUR	A	1,00		1,00			
TECHNICIEN	B	1,00		1,00			
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	1,00		1,00			
EMPLOIS NON CITES (5)							
NEANT							
TOTAL GENERAL		4,00	1,00	5,00			

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2025	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2025 (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2025	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
NEANT						
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
NEANT						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES : A, B et C
(2) SECTEUR : ADM : Administratif
TECH : Technique
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)
S : Social
MS : Médico-social
MT : Médico-technique
SP : Sportif
CULT : Culturel
ANIM : Animation
POL : Police
POMP : Sapeurs-pompiers
X : Emplois non cités
(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération annuelle)
(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %
332-8-6° : Emplois des communes (< 2 000 hab.) et des groupements de communes (<10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L.352)
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction)
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus
A : Autres
5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »)
6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP
(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12
(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE
L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
NEANT			
TOTAL GENERAL			

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREEE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES	C4

(uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)

I - BUDGET PRINCIPAL DU SPIC

SECTION	Pour mémoire	Restes à réaliser de N-1	Résultats N-1 reportés	Crédits de l'exercice votés	TOTAL (1)
EXPLOITATION					
DEPENSES	288 825,00			275 290,00	275 290,00
RECETTES	288 825,00			275 290,00	275 290,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES	4 955,00			2 320,00	2 320,00
RECETTES	4 955,00			2 320,00	2 320,00

(1) TOTAL = restes à réaliser de N-1 + résultats N-1 reportés + crédits de l'exercice votés

II - BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budgets)

SYNDICAT DE GRECHEZ - AC 80201

SECTION	Pour mémoire	Restes à réaliser de N-1	Résultats N-1 reportés	Crédits de l'exercice votés	TOTAL (1)
EXPLOITATION					
DEPENSES	59 786,76				
RECETTES	59 786,76				
INVESTISSEMENT					
DEPENSES	85 644,65				
RECETTES	85 644,65				

(1) TOTAL = restes à réaliser de N-1 + résultats N-1 reportés + crédits de l'exercice votés

SYNDICAT DE GRECHEZ - ANC 80202

SECTION	Pour mémoire	Restes à réaliser de N-1	Résultats N-1 reportés	Crédits de l'exercice votés	TOTAL (1)
EXPLOITATION					
DEPENSES	210 700,86				
RECETTES	210 700,86				
INVESTISSEMENT					
DEPENSES	110 620,91				
RECETTES	110 620,91				

(1) TOTAL = restes à réaliser de N-1 + résultats N-1 reportés + crédits de l'exercice votés

SYNDICAT DE GRECHEZ - EAU POTABLE 80203

SECTION	Pour mémoire	Restes à réaliser de N-1	Résultats N-1 reportés	Crédits de l'exercice votés	TOTAL (1)
EXPLOITATION					
DEPENSES	475 778,34				
RECETTES	475 778,34				
INVESTISSEMENT					
DEPENSES	238 684,23				
RECETTES	238 684,23				

(1) TOTAL = restes à réaliser de N-1 + résultats N-1 reportés + crédits de l'exercice votés

III - PRESENTATION AGREEE

SECTION	Pour mémoire	Restes à réaliser de N-1	Résultats N-1 reportés	Crédits de l'exercice votés	TOTAL (1)
EXPLOITATION					
DEPENSES	1 035 090,96			275 290,00	275 290,00

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREEE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES	C4

(uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)

RECETTES	1 035 090,96			275 290,00	275 290,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES	439 904,79			2 320,00	2 320,00
RECETTES	439 904,79			2 320,00	2 320,00
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	1 474 995,75			277 610,00	277 610,00
TOTAL AGREGE DES RECETTES	1 474 995,75			277 610,00	277 610,00

(1) TOTAL = restes à réaliser de N-1 + résultats N-1 reportés + crédits de l'exercice votés

IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D

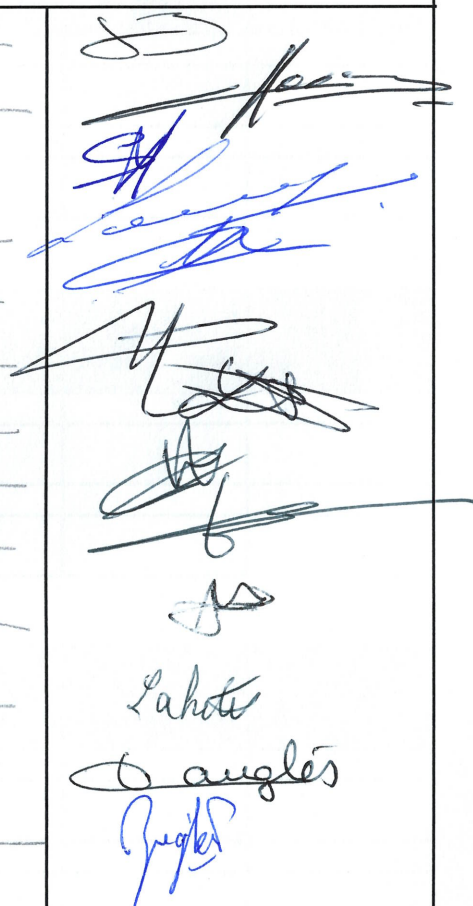
Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 13
VOTES - Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 27/01/2025

Présenté par le Président ,
A Lanneplaa, le 07/02/2025
le Président ,
Délibéré par l'assemblée l'Assemblée délibérante réunie en session Ordinaire
A Lanneplaa, le 07/02/2025

Les membres de l'assemblée délibérante de l'Assemblée
Délibérante,

Jeremy LAUDA
Didier HOOG
Michel SARTHOU
Jean-Charles LARROQUE
Luc CHRESTIA
Philippe DARTIGUE-PEYRON
Patrice LARRAUTURE
Jean Jacques SENSORE
Jean-Pierre CARRERE
Luc NOMBELG
Albert LAHITTE
Aline LANGLER
Pierre ZIGGLER



Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le
___/___/___, et de la publication le ___/___/___

A Lanneplaa, le ___/___/___